

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : SA30-30 Part 1 Powder

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes**

Utilisation de la substance/mélange : Polymère de réticulation

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Fabricant:**

Mix 14 Ltd
Aerospace Logistic Centre
SG62TS Herts - United Kingdom
T 01462 686300

Fournisseur:

SATTO solutions Ltd.
SG62TS Herts - United Kingdom
T 01462 686300
email: info@satto.aero

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 01462 686300
(heures de bureau)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage**Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Aucun étiquetage applicable

2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1. Substance**

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Glass, oxide substance aux limites d'exposition en milieu de travail national (BE, BG, CY, CZ, DK, ES, FI, GB, HU, IE, IT, NL, PL, PT, RO, SE, SK, UK)	(n° CAS) 65997-17-3 (Numéro CE) 266-046-0 (Numéro index) 650-016-00-2 (N° REACH) 01-2119990048-30	0,5 - 40	Non classé

Texte complet des phrases H: voir section 16

SA30-30 Part 1 Powder

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation	: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Dans tous les cas de doute, ou si la victime se sent mal, demander des soins médicaux.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver abondamment à l'eau et au savon. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Enlever immédiatement les vêtements contaminés.
Premiers soins après contact oculaire	: Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 20 minutes. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion	: NE PAS faire vomir. Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne rien donner à boire à un sujet inconscient. Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après inhalation	: L'exposition chronique à des concentrations élevées de poussières peut provoquer des dommages aux poumons.
Symptômes/lésions après contact avec la peau	: Les effets de contacts avec la peau peuvent inclure : rougeur. Irritation de la peau.
Symptômes/lésions après contact oculaire	: Peut provoquer une irritation légère et passagère.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Inconnu. Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Poudre chimique sèche, mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO ₂), eau pulvérisée, sable, terre.
Agents d'extinction non appropriés	: Aucun connu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: Aucun connu.
Danger d'explosion	: Aucun connu.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Des produits de décomposition dangereux comme de la fumée, du monoxyde ou du dioxyde de carbone peuvent se dégager en cas de chauffage prolongé.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse. Refroidir à l'eau pulvérisée les récipients exposés à la chaleur.
Équipements de protection des pompiers	: Porter un équipement de protection adéquat. En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection	: Porter un vêtement de protection approprié.
Procédures d'urgence	: Éviter de respirer les poussières, brouillards et pulvérisations. Prévoir une ventilation suffisante pour réduire les concentrations de poussières.
Mesures antipoussières	: Ventiler mécaniquement la zone de déversement.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection	: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.
Procédures d'urgence	: Évacuer la zone. Prévoir une ventilation suffisante pour réduire les concentrations de poussières. Éviter de respirer les poussières, brouillards et pulvérisations.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention	: Empêcher ou limiter la formation et la dispersion de poussières.
Procédés de nettoyage	: Utiliser des méthodes de nettoyage qui permettent d'éviter la génération de poussière (aspirateur, humide). Pour recueillir la substance, utiliser un aspirateur industriel agréé. Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux en vigueur.

6.4. Référence à d'autres sections

Pas d'informations complémentaires disponibles

SA30-30 Part 1 Powder

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Dangers supplémentaires lors du traitement : Réduire à un minimum la production de poussières.
- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une aération suffisante. Empêcher ou limiter la formation et la dispersion de poussières. En cas de risque de production excessive de poussières, porter un masque adéquat.
- Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Conditions de stockage : À conserver au frais et au sec. Conserver le récipient bien fermé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

- Contrôles techniques appropriés : Prévoir une ventilation suffisante pour réduire les concentrations de poussières. La ventilation mécanique est recommandée.

- Équipement de protection individuelle : Gants. Ventilation insuffisante: porter une protection respiratoire. Lunettes de protection. Vêtements de protection.

Vêtements de protection - sélection du matériau:

Porter une combinaison de protection contre les substances chimiques

Protection des mains:

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374

Protection oculaire:

Porter une protection oculaire, y compris des lunettes et un écran facial résistant aux produits chimiques, s'il y a risque de contact avec les yeux par des éclaboussures de liquide ou par des poussières aériennes. DIN EN 166

Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié



RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- État physique : Solide
- Apparence : Poudre.
- Couleur : Aucune donnée disponible
- odeur : Aucune donnée disponible
- Seuil olfactif : Aucune donnée disponible
- pH : Aucune donnée disponible
- Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1) : Aucune donnée disponible
- Point de fusion : Aucune donnée disponible
- Point de congélation : Aucune donnée disponible
- Point d'ébullition : Aucune donnée disponible
- Point d'éclair : Aucune donnée disponible
- Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible
- Température de décomposition : Aucune donnée disponible
- Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée disponible
- Pression de vapeur : Aucune donnée disponible
- Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible

SA30-30 Part 1 Powder

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Densité relative	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Non explosif, car aucun des composants est classé explosif ou oxydant.
Propriétés comburantes	: Pas oxydant
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse n'a pas eu lieu à des températures et pressions normales.

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

10.5. Matières incompatibles

Bases fortes. Acide fort. Agents oxydants, fortes. Agent réducteur.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone. bromure d'hydrogène (HBr).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	: Non classé
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPvB

SA30-30 Part 1 Powder

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

SA30-30 Part 1 Powder

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets)	: Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
Méthodes de traitement des déchets	: Éviter le rejet dans l'environnement.
Recommandations pour l'élimination des déchets	: Éliminer de façon sécurisée le matériau et son récipient. Pour l'élimination des déchets, contacter les autorités compétentes.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

N° ONU (tous les modes) : Non réglementé

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (tous les modes) : Non réglementé

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Tous les modes

Classe(s) de danger pour le transport : Non réglementé

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage : Non réglementé

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement	: No
Polluant marin	: No
Autres informations	: Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Non réglementé

- Transport maritime

Non réglementé

- Transport aérien

Non réglementé

- Transport par voie fluviale

Non réglementé

- Transport ferroviaire

Non réglementé

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

SA30-30 Part 1 Powder

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation chimique de sécurité a été effectuée pour cette substance ou ce mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes:

FDS	Fiche de données de sécurité
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006
OECD	Organisation de coopération et de développement économiques
NOEC	Concentration sans effet observé
NOAEL	Dose sans effet nocif observé
NOAEC	Concentration sans effet nocif observé
LOAEL	Dose minimale avec effet nocif observé
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
IMDG	International Maritime Dangerous Goods (Code maritime international des marchandises dangereuses)
IATA	Association internationale du transport aérien
CIRC	Centre international de recherche sur le cancer
EC50	Concentration médiane effective
CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008
BCF	Facteur de bioconcentration
ATE	Estimation de la toxicité aiguë
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
PNEC	Concentration(s) prédite(s) sans effet
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
DNEL	Dose dérivée sans effet

Autres informations

: Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre les mesures de précaution mentionnées ainsi que de veiller à avoir une information complète et suffisante pour l'utilisation de ce produit.
Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre les mesures de précaution mentionnées ainsi que de veiller à avoir une information complète et suffisante pour l'utilisation de ce produit.

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit